

## Fiche didactique

### La filière arachide sénégalaise - Vidéo n°2 : La production arachidière sénégalaise

Juin et juillet 2018 - Sénégal

#### Introduction

La filière arachidière est une filière historique du Sénégal. La plupart des parcelles emblavées en arachide se concentrent dans le bassin arachidier, dont l'épicentre est la ville de Kaolack. L'arachide est principalement cultivée durant la saison des pluies, l'irrigation restant assez peu développée. Les exploitations sont familiales et possèdent en moyenne 2 ha pour la culture d'arachide.

Comment s'organise la production arachidière au Sénégal et comment s'adapte-t-elle aux enjeux actuels de la filière ?

Les principales contraintes des producteurs :

#### SOLS

La faible productivité de l'arachide est liée à la **dégradation des sols** et la **faible utilisation de l'engrais**. Les ICS, depuis 1996, ont l'exclusivité au Sénégal pour la production d'engrais. Les formules adaptées à chaque culture proviennent en général de la recommandation de la recherche (ISRA). Pour la campagne 2017/2018, les ICS ont vendu **40 000 tonnes de 6/20/10**, formule adaptée pour l'arachide au Sénégal. L'État en subventionne environ 30 000 tonnes chaque année. Toutefois ces produits ne permettent pas d'enrichir durablement les sols. Pour cela l'utilisation d'**engrais organiques** est nécessaire.

#### SEMENCES

Afin de couvrir le **million** d'hectares de surface agricole consacrée à la culture d'arachide, le Sénégal doit disposer d'un **capital semencier de 120 000 tonnes** (soit 120 kg de semences d'arachide par hectare). Les résultats de la campagne 2016/2017 publiés par l'interprofession montrent que les semences subventionnées produites par le circuit officiel de l'État représentaient 68 % des 120 000 tonnes à atteindre. Sur cette production semencière, 67 % étaient des semences certifiées et 33 % des semences écrémées.

#### MATERIEL

Le **manque de matériel agricole** est encore une réalité et reste un enjeu majeur qui influe sur les rendements. Une grande partie des producteurs ne possèdent pas leur propre semoir. Ils sont contraints d'en louer ou emprunter, ce qui engendre des **retards de semis** et donc des rendements moins performants. Ainsi les producteurs les plus pauvres et les plus vulnérables sont doublement pénalisés. Malgré une subvention de 60%, le **prix du semoir** est inaccessible pour la majorité des petits producteurs du bassin arachidier.

#### TERRES

Une grande partie des terres exploitées par les producteurs appartient à l'État. Les terres sont affectées aux membres des communautés rurales par délibération du Conseil rural approuvée par le sous-préfet. Ce régime ne confère qu'un **droit d'usage de la terre**. Son titulaire ne peut ni la vendre, ni la louer ni faire aucune autre transaction sur cette terre. En outre, les règles traditionnelles régissant la gestion des terres ainsi que le manque de ressources financières maintiennent les femmes dans une position de marginalisation.



#### FINANCEMENTS

L'accès au crédit pour les petits producteurs seuls reste difficile voire hors de portée pour certains. Malgré tout, l'ensemble des institutions financières propose des **crédits de campagne** soit pour le financement de l'exploitation, soit pour le financement de l'investissement. Le crédit proposé pour le financement de l'exploitation est un crédit à court terme de 9 mois contracté pour subvenir aux besoins en liquidité pendant la campagne agricole, principalement pour l'achat des intrants (semences, engrais) et pour le travail du sol.

Les coopératives et organisations paysannes ont un rôle d'intermédiaire et d'appui. Elle sont également les porte-paroles auprès de l'union, de l'interprofession ou de l'État. Ces structures ont donc un rôle administratif important et permettent de réduire les inégalités. Les producteurs adhérant aux coopératives bénéficient de :

L'accès aux semences, engrais et crédits, subventionnés ou non par l'État : la plupart du temps sans taux d'intérêt et sans flux d'argent, les remboursements se font en graines d'arachide.

La vente groupée qui assure aux producteurs l'achat de leurs semences et/ou graines au prix fixé par le CNIA

Les formations en lien avec les systèmes de production, la gestion d'une exploitation, l'utilisation de matériel, etc.

#### Conclusion

Ainsi les principaux enjeux des acteurs de la production sont liés aux faibles rendements : semences, manque d'eau, sols pauvres en matière organique... Néanmoins la production n'est pas déconnectée de la commercialisation et il est crucial que l'agriculteur soit en mesure de vendre ses graines à un bon prix.